



Volume 17 - Numéro 5

Mai 2021

CAMP DE JOUR 2021 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se dérouleront du 11 mai au 26 mai 2021. Le formulaire d'inscription sera disponible pour impression dans la section loisirs puis camp de jour sur le site Internet yamaska.ca ou au Bureau municipal à compter du 11 mai.

TARIFS:

- 100\$ pour 1^{er} enfant;
- 50\$ pour 2^e enfant;
- Gratuit pour 3^e enfant et plus;
- Non-résident: 150\$ par enfant.

LIEU:

Salle Léo-Thérout
(45, rue Cardin)

HORAIRE:

Du 28 juin au 13 août
de 9h À 16h

MODE DE PAIEMENT:

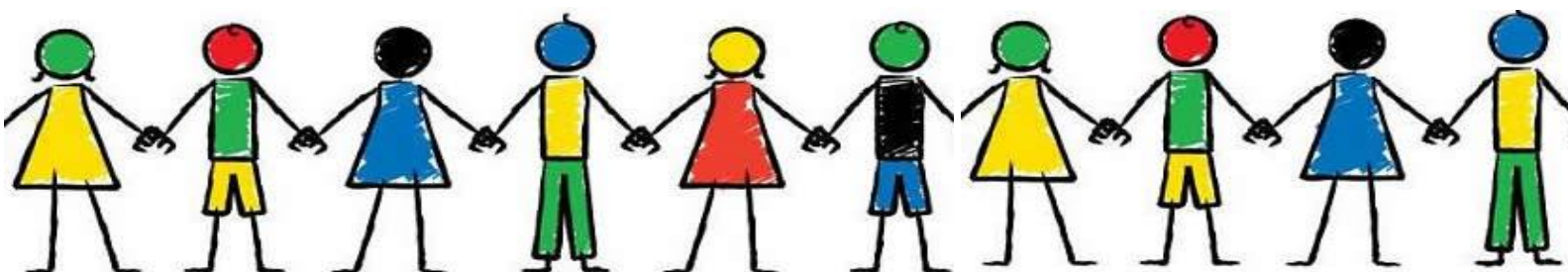
Les formulaires devront être retournés au bureau municipal au 100, rue Guilbault entre le 11 et le 26 mai avec le paiement

Mode de paiement accepté: en argent comptant, par chèque (à l'ordre de la Municipalité de Yamaska ou par débit



Plusieurs informations sont sujettes à changement, relativement aux consignes de la Direction de la Santé publique qui sont en constante évolution.

Surveillez la page Facebook de la Municipalité ainsi que le site Internet pour demeurer informés.



Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite.de.Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

Vendredi 8h à 12h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt	450 789-2897
mairesse@yamaska.ca	450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1)	450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com	

Yvan Robidoux (Poste # 2)	450 517-0025
yvanrobidoux@outlook.com	

Richard Thérout (Poste #3)	450 789-0129
richard.theroux@bell.net	

Léo-Paul Desmarais (Poste #4)	450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com	

Martin Joyal (Poste #5)	450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com	

Alain Crevier (Poste # 6)	450 789-3427
acreviercpa@gmail.com	

Direction générale :

Joscelyne Charbonneau	450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca	

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École intégrée de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
21 mai 2021

Prochaine parution :
1^{er} juin 2021

L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR JE LA CONSOMME D'UNE MANIÈRE RESPONSABLE

Avec l'arrivée de la belle saison, la Municipalité de Yamaska profite de l'occasion pour rappeler à ses citoyens l'importance d'utiliser notre eau potable à l'extérieur de façon responsable. À cet effet, la collaboration de tous les résidents est demandée pour éviter de vivre la même situation que l'été dernier.



Extrait du règlement en vigueur Règlement ry-2021-02 modifiant le règlement numéro RY-93-2016 Concernant l'approvisionnement, la fourniture et l'utilisation de l'eau potable Disponible sur le site Internet : yamaska.ca

6.1.6 Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

6.1.7 Véhicule, entrée d'automobile, trottoir, rue, patios, etc.

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs

6.1.13 Interdiction d'arroser

Les employés municipaux chargés de l'application du règlement peuvent, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites d'aqueduc municipales et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

**Lors des temps chauds et secs de la période estivale,
réduisons notre consommation d'eau potable!**



Nouvelles du Conseil municipal d'avril 2021

- Dérogation mineure DM-2021-01 : demande de lotissement sur le lot 5 078 816: (coin de la rue Principale et J.-B-Saint-Germain ;
- Nomination : nouvelle responsable de la bibliothèque, Mme Andrée De Repentigny ;
- Remerciements à Mme Jocelyne Lapiere pour son travail bénévole comme responsable de la Bibliothèque ;
- Embauche de M. Rémi Nadeau : aide aux Loisirs et animateur en chef du camp de jour ;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt RY-2021-03 relatif à des travaux d'infrastructures : changement de conduite d'aqueduc sur la route Marie-Victorin Ouest dans le cadre de l'aide financière au programme FIMEAU;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt RY-2021-04 relatif à des travaux d'infrastructures : travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Salvas, Saint-Michel, Lauzière, Guillemette et Léveillé dans le cadre de l'aide financière au programme FIMEAU;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt RY-2021-05 relatif à la construction du Pavillon communautaire-subvention RÉCIM ;
- Acquisition d'un détecteur de vitesse : Kalitec ;
- Demande d'appel d'offres pour des travaux d'asphaltage ;
- Remerciements à la Garde côtière canadienne;
- Pompes doseuses pour le chlore et alun ;
- Certification du dispositif anti-refoulement aux étangs aérés ;
- Réparation de bornes incendie : suite aux recommandations du rapport 2020 ;
- Mesure des boues aux étangs aérés ;
- Campagne ACCÈSLOGIS ;
- Proclamation : Promotion de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021 ;
- Mise à niveau des installations septiques sur le territoire ;
- Installation d'un nouveau terminal pour les paiements directs.

COMPOST «GRATUIT»

Il y aura distribution de compost—SAMEDI, 15 MAI 2021

Où : Garage municipal au 178, rue Mgr-Parenteau

Heure : de 8h30 jusqu'à épuisement de la matière

Preuve de résidence requise

Limite de 5 contenants de 20 litres

Si vous venez avec votre remorque, le tracteur du Service des Travaux publics y déposera le compost (une pelle équivaut à 100 litres environ)

***** NOUVEAU CETTE ANNÉE*****

COPEAUX DE BOIS À DONNER (provenant d'essence de bois variés)

Offert gratuitement par Services d'arbres de la Sablonnière.



**Apportez vos
contenants et vos pelles !**



Abri temporaire

Selon l'article 5.7 du règlement de zonage de la municipalité de Yamaska. Vous avez jusqu'au **15 mai** pour le démantèlement des abris temporaires (style Tempo).



Vente-débaras

Les citoyens de la Municipalité de Yamaska sont invités à effectuer une vente-débaras les **22 et 23 mai**, sans permis.

Notez qu'en cas de pluie,

ANNULÉE

En raison de la pandémie, les ventes-débaras sont interdites au même titre que tout rassemblement.

les ventes-débaras seront remises à la fin de semaine suivante.

Pour les ventes-débaras organisées sur le territoire de la Municipalité et se tenant à



**LA PROPRETÉ
À YAMASKA,
L'AFFAIRE DE TOUS!**

DÉFI MAI 2021

MOIS
du
VÉLO
PAR  Vélo Québec

Un 10 minutes
à vélo qui peut vous
rapporter gros!

PARTICIPEZ

**MA SÉCURITÉ:
MA RESPONSABILITÉ!**



Semaine de la sécurité civile
2 au 8 mai 2021

Plus d'autonomie, moins de soucis!

Votre
gouvernement

Québec 

Demande de permis en temps de pandémie

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, d'agrandissement, de rénovation ou autre travaux, doit obtenir préalablement un permis avant même de commencer des travaux. Donc pour tous vos projets pour l'année 2021, planifiez à l'avance vos travaux en communiquant avec l'inspecteur, M. Michel Bradner, au téléphone 450 789-2489, par courriel : permis@yamaska.ca ou en utilisant le site Internet de la Municipalité de Yamaska à la section *demande de permis*.

Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.

Nous vous invitons donc de communiquer avec le service d'urbanisme de la municipalité.

Michel Bradner
Inspecteur en Urbanisme



Camps tennis Yamaska

Adultes : 7 au 9 juin

18h à 19h30

Camp d'été tennis :

Enfants 9-12 ans

5 au 7 juillet 9h à 12h

Inscriptions : 450-808-7545

Inscription au programme Passe-Partout

Centre
de services scolaire
de Sorel-Tracy

Québec

Votre enfant aura 4 ans avant le 1^{er} octobre? Il pourrait participer au programme Passe-partout, offert gratuitement à tous les enfants du territoire du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. 26 rencontres ont lieu dans une école et permettent à l'enfant de se familiariser avec le milieu scolaire.

Pour info: Lucie Mineau 450 746-3990 # 6035.



TERRAIN DE TENNIS ET DE PICKLEBALL

Un terrain de tennis et de pickleball est aménagé au parc Léo-Thérroux. Afin d'y avoir accès, vous pouvez vous procurer une clé moyennant un dépôt obligatoire de **15 \$ pour un résident et de 25 \$ pour un non-résident** en vous présentant au bureau municipal. La clé est non transférable; elle doit demeurer en la possession du détenteur.

RAMPES DE MISE À L'EAU

Deux rampes de mise à l'eau sont offertes aux plaisanciers sur le territoire de la municipalité, soit à côté du pont Camille-Parenteau ou au rang de la Pointe-du-Nord-Est. Une vignette **de stationnement valide est obligatoire du 1^{er} juin au 1^{er} octobre inclusivement** afin d'utiliser le stationnement avec ou sans remorque d'une de ces rampes de mise à l'eau.

Le coût de la vignette est de **20 \$** pour les résidents de la municipalité et de **150 \$** pour les non-résidents et est disponible seulement au bureau municipal, situé au 100, rue Guilbault. Le certificat d'immatriculation de la remorque et une preuve de résidence sont exigés lors de l'acquisition de la vignette. De plus, un billet de stationnement journalier au coût de **20\$ par jour** est disponible au **Marché Richelieu situé au 5, Mgr-Parenteau**.

Une nouvelle façon de se procurer la vignette de stationnement annuelle a été mise en place. Vous pouvez dès maintenant vous la procurer par la poste. Il suffit d'aller sur le site **yamaska.ca** dans l'onglet Loisirs puis rampe de mise à l'eau pour avoir le formulaire ainsi que le fonctionnement.

Nous comptons sur votre collaboration afin de stationner votre automobile et remorque aux endroits prévus à cette fin.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021 À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations formulées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Yamaska présentera exceptionnellement la séance ordinaire du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021 prévue à 20 h à **huis clos**. Un enregistrement audio de la séance sera, par la suite, publié sur le site internet de la Municipalité.

L'ordre du jour est toujours publié dans l'onglet «Ma municipalité» puis «séance du Conseil» sur le site yamaska.ca quelques jours avant chacune des séances.

Participation citoyenne

Période de questions pour la séance du Conseil du 11 MAI 2021

Vous pouvez transmettre vos questions à votre Conseil municipal en prévision de la période de questions via le coupon ci-dessous que vous pouvez déposer dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault ou par courriel à : info@yamaska.ca au plus tard le 11 mai 2021 à 12 h.

Dans la mesure du possible, les questions transmises seront répondues par téléphone ou par courriel.

Ces mesures temporaires s'inscrivent en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19.

✂ _ _ _ _ _ ✂ _ _ _ _ _ ✂ _ _ _ _ _ ✂ _ _ _ _ _ ✂ _ _ _ _ _ ✂ _ _ _ _ _ ✂ _ _ _ _ _ ✂ _ _ _ _ _ ✂

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Question : *(vous avez droit à une seule sous-question pour le même sujet)*



Municipalité de Yamaska
AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu à la salle Léo-Thérault située au 45, rue Cardin à Yamaska, le mardi 11 mai 2021 à compter de 20 h, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2021-02 : Étude d'une demande pour une proposition d'un projet de lotissement sur le lot 5 077 695, situé au 200, rang Pointe du Nord Est.

L'objet de cette demande est le suivant :

Permettre de faire une demande de lotissement en créant un terrain (Lot 5 077 695-B) avec une superficie moindre, une largeur sur la ligne de rue et une profondeur moindre que le règlement, dérogeant de l'article 3.3.1 du règlement de lotissement RY-81-2015, au 200, rue Point-du-Nord Est à Yamaska.

DM-2021-03 : Étude d'une demande pour une proposition d'un projet de lotissement sur le lot 5 626 955, situé au 228, rang du Grand-Chenal.

L'objet de cette demande est le suivant :

Permettre de faire une demande de lotissement en créant un terrain avec une superficie moindre et une profondeur moindre que le règlement, dérogeant de l'article 3.3.1 du règlement de lotissement RY-81-2015, au 228, rang du Grand Chenal.

DM-2021-04 : Étude d'une demande pour un projet d'agrandissement au 245, rang du Petit-Chenal.

L'objet de cette demande est le suivant :

Permettre un agrandissement du bâtiment principal et une modification d'un bâtiment existant, avec une hauteur plus haut que la norme au règlement, avec une marge de recul arrière moindre que celle prescrite au règlement, et avec une superficie plus grande que le maximum permis que le règlement, dérogeant de l'article 3.5.3, 3.5.4 et 4.3 du règlement de zonage RY -79-2015.

DM-2021-05 : Étude d'une demande pour régulariser une marge de recul d'un bâtiment accessoire de type garage détaché construit en 1997, au 273, rang du Petit Chenal.

L'objet de cette demande est le suivant :

De régulariser la marge de recul du garage détaché dérogeant de l'article 5.7 du règlement de zonage RY -79-2015 et de l'ancien règlement 46-92.

DM-2021-06 : Étude d'une demande pour permettre l'installation d'une remise avec une marge de recul d'un bâtiment accessoire de type remise détaché moins que le règlement, au 5 et 7, rue Mgr-Parenteau.

L'objet de cette demande est le suivant :

De permettre l'installation d'une remise à proximité du bâtiment principal et avec une marge de recul arrière moindre, dérogeant de l'article 5.7 du règlement de zonage RY -79-2015.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant par courriel ou par écrit au Conseil municipal, avant 16 h le 11 mai 2021.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

OFFRE D'EMPLOI

TECHNICIEN (NE) EN COMPTABILITÉ



RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur général, la personne salariée titulaire de ce poste effectue diverses tâches reliées à l'application et au contrôle des normes et des procédures administratives associées à la comptabilité municipale, à la taxation, à la perception, aux comptes fournisseurs et aux comptes payables.

DESCRIPTION DE TÂCHES

- ✦ Effectuer l'ensemble des tâches reliées à la taxation municipale;
- ✦ Procéder à la mise à jour du rôle d'évaluation et assurer le suivi des dossiers auprès de l'évaluateur;
- ✦ Procéder à la vérification, la préparation et la facturation des droits de mutation;
- ✦ Concilier les registres des comptes à recevoir, des salaires, des comptes à payer et le grand livre;
- ✦ Le titulaire peut aussi être appelé à effectuer l'ensemble des tâches reliées aux comptes payables et à la paie;
- ✦ Réaliser la conciliation bancaire mensuelle des différents comptes;
- ✦ Collaborer activement au processus de vérification externe annuel ;
- ✦ Effectuer les différentes opérations relatives aux calculs et paiements des remises mensuelles;
- ✦ Produire et vérifier les réclamations de TPS et de TVQ;
- ✦ Effectuer les différentes tâches reliées à la fin d'année;
- ✦ Répondre aux demandes d'information reliées à l'ensemble de la perception et aux états de compte des contribuables;
- ✦ Participer à la préparation du budget annuel;
- ✦ Préparer certaines analyses comptables de fin d'exercice;

Toutes autres tâches connexes au cycle comptable municipal.

COMPÉTENCES

Diplôme d'études collégiales (DEC) en comptabilité ou équivalence assortie d'une expérience appropriée en comptabilité ;

CONNAISSANCE

- ✦ Maîtrise des applications Windows et Office, particulièrement Excel, des logiciels de PG MegaGest de PG Solutions;
- ✦ Maîtrise du français écrit;

Connaissance des outils d'AccèsCité Territoire.

ATOUTS

- ✦ Posséder une expérience en comptabilité municipale;
- ✦ Connaissance de la réglementation et des lois régissant son champ de responsabilité;

Connaissance du manuel de présentation de l'information financière municipale.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✦ Poste permanent à temps partiel nombre de jours à discuter.
- ✦ Salaire compétitif selon l'expérience.

Entrée en fonction : dès que possible.

POUR POSTULER

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :

Madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale

Au bureau municipal, 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec), J0G 1X0

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h ou par courriel à info@yamaska.ca

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.



Renouvellement des licences 2021— Il est obligatoire d'avoir une licence

Vous allez recevoir dans les prochains jours votre renouvellement de licence pour l'année 2021. Les propriétaires de chiens enregistrés devraient avoir reçu le renouvellement de licence par la poste. Si votre animal n'est pas enregistré, vous êtes priés de vous rendre sur la page des licences du site de la SPAD afin d'inscrire votre

chien. Si vous n'avez pas reçu le renouvellement, cela veut dire que vous n'êtes pas dans notre registre ou votre changement d'adresse n'a pas été effectué, il sera alors important de visiter notre site internet spad.ca afin de vous enregistrer.

Nous vivons présentement une période plutôt inhabituelle avec nos animaux de compagnie. Nous avons tous vu dans les derniers mois une recrudescence de la vente d'animaux et de plus en plus de citoyens ont un nouveau compagnon à 4 pattes. Il est important de bien les protéger et de bien les identifier.

La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien. La licence pour chien est **obligatoire pour TOUS les chiens** de la province de Québec.

Voici quelques faits :

- La licence permet de retracer le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge de la SPAD (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qu'il l'a trouvé (souvent son propre voisin);
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale*. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais (alors que la licence ne coûte que 20\$);
- La licence permet aux organismes comme le nôtre d'offrir le service de contrôle animalier, de recevoir les quelques 5000 à 6000 animaux annuellement, leur donner tous les soins, les nourrir, les stériliser et les placer à l'adoption.

Rendez vous sur spad.ca pour enregistrer votre animal de compagnie!

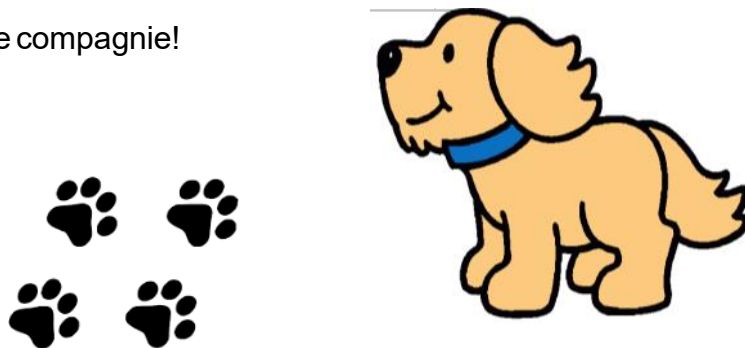
Société protectrice des animaux de Drummond

1605, rue Janelle
Drummondville QC J2C 5S5

Tél. 819 472-5700

Télec. 819 472-1700

Sans frais 1 855 472-5700



Julien Page
Propriétaire

- Élevage de lapins
- Culture d'asperges
- Vente à la ferme

C. 450-517-3676
T. 450-789-2778
julienpage@sympatico.ca

199, rang Bord de l'Eau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Venez chercher vos asperges fraîches à chaque jour à partir du 7 mai au 24 juin directement à la ferme. **Étudiants intéressés à travailler en fin de journée, de 18h à 20h.** Contactez-nous! Au plaisir de vous servir!





AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier de la Municipalité et du rapport du vérificateur

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Yamaska, donne avis que, conformément aux dispositions du Code municipal, le rapport financier de la Municipalité ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 seront déposés à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du mardi 11 mai 2021.

Donné à Yamaska, ce 26^e jour du mois d'avril 2021

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PARC ÉOLIEN Pierre-De Saurel Compensation pour l'année 2020

Le montant alloué en 2020 par éolienne est de **21 023,99 \$**.

Comme notre Municipalité compte 5 éoliennes sur son territoire, notre compensation totale pour l'année 2020 est de **105 119, 96 \$**.



Préparez-vous à
#ParlerPourVrai

Semaine de la santé
mentale de l'ACSM

3 au 9 mai 2021

Visitez semainesantementale.ca
pour y trouver de l'info
et des outils.

Bienvenue!

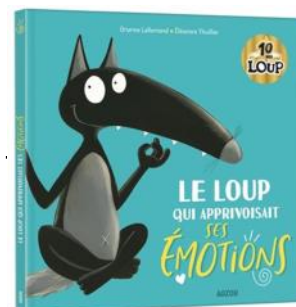
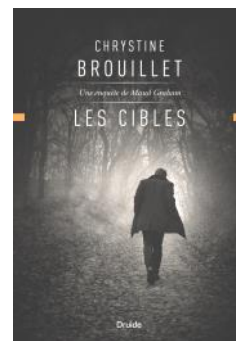
*Nos heures d'ouverture sont les mardis
de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00*

Mesures d'hygiène OBLIGATOIRE

- Maximum de 3 personnes à la fois incluant les bénévoles;
- Port du masque;
- Lavage des mains;
- La distanciation;
- Mise en quarantaine des documents pour 24 heures.

ROMANS ADULTES

La vie mensongère des adultes, d'Elena Ferrante
Au bonheur des filles, d'Elisabeth Gilbert
Une bourgeoise d'exception, **La femme derrière les Jardins de Métis**,
 de Pauline Gill
Nickel Boys, de Colson Whitehead
Le destin d'Aurélien Lafrenière- Tome 1- L'officier anglais, de Stéphanie Martin
Les collines de Bellechasse- Tome 1- Eva, de Marthe Laverdière
Odile et Xavier- Tome 2- Le Parc La Fontaine, de Jean-Pierre Charland
La déesse des mouches à feu, de Geneviève Pettersen
Rue Principale- Tome 3- Printemps 1968, de Rosette Laberge
Un café avec Marie, de Serge Bouchard
La tempête qui vient, de James Ellroy
Le vent nous portera, de Jojo Moyes
Em, de Kim Thuy
Quoi qu'il arrive, de Danielle Steel
Jeux dangereux, de Danielle Steel
Les cibles, de Chrystine Brouillet
La nanny, de Gilly Macmillan
Un assassin parmi nous, de Shari Lapena
Au nom de la vérité, de Viveca Sten
L'Institut, de Stephen King
ADN, d'Yrsa Sigurdardottir
En secret, de Mary Higgins Clark
La sentence, de John Grisham



ENFANTS

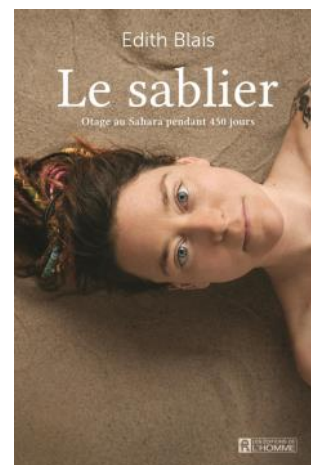
Fais un souhait, de Chris Saunders
La Reine des Neiges 11- Cherche et trouve
La Belle et la Bête- Cherche et trouve
Le loup qui rêvait d'océan, d'Orianne Lallemand
Le loup qui apprivoisait ses émotions, d'Orianne Lallemand
Ben entreprend un anniversaire, de Julia Gagnon
Ben entreprend sa boîte à lunch, de Julia Gagnon

VOYAGES-FAITS VÉCUS

J'ai risqué ma vie pour des images, **Derrière la caméra** de Patrice Massenet,
 de Paul Toutant
Le sablier, d'Édith Blais
L'enfer d'une fille de rue, d'Isa-Belle St-Sauveur

LITTÉRATURE JEUNESSE

L'Agent Jean! – Tome 3- saison 2, L'ADN de l'impossible, d'Alex A.
L'Agent Jean! Hors série- La nuit de la fin des temps, d'Alex A.
Juliette en Australie, de Rose-Line Brassat
Juliette à Mexico, de Rose-Line Brassat
Animaux menacés – Atlas Junior



BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny, responsable bénévole

À NOTER :

*Lors de votre visite, vous êtes invité(e) à
compléter un coupon pour le tirage
mensuel d'un certificat cadeau de \$25 à
la Librairie Marcel Wilkie inc.*

Organismes

Afeas

La foutue pandémie mondiale de Covid-19 bouleverse nos vies et a un impact important dans chaque foyer, dans chaque collectivité et dans chaque organisme. Notre Afeas n'est pas épargnée mais sachez que votre Association est toujours là pour toutes ses membres.

RABAIS MONSTRE cotisation 2021-2022

35\$ demandé par l'Afeas provinciale	NON
30\$ demandé par votre Afeas depuis des années	NON
10\$ demandé pour la présente saison	OUI



OUI, SEULEMENT UN MONTANT MINIME DE 10\$, pour faire partie d'une Association qui, depuis 1966, travaille pour les droits des femmes et des familles dans cette société toujours en évolution. Lors de votre paiement, vous pouvez y joindre le coupon RENOUELEMENT PRIX FIDÉLITÉ-100\$ à la page 19 de votre revue Femmes d'ici, printemps 2021. Votre Afeas fera parvenir les cotisations et les coupons à la Région Centre-du-Québec.

Vous avez le goût de vous engager, d'affirmer votre solidarité à l'Afeas et ainsi faire avancer la condition féminine en faisant partie du conseil d'administration? Vous avez jusqu'au mardi 11 mai pour compléter votre formulaire de candidature (Pour info : Diane 450 789-2175).

Avis de convocation

Mesdames, les membres de l'Afeas Yamaska, êtes convoquées, par la présente, à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le mardi 1^{er} juin, à 18h00, au parc J.-B.-Saint-Germain, rue Principale à Yamaska, en raison des restrictions concernant le Coronavirus.

Ordre du jour

- 1) Ouverture de l'assemblée;
- 2) Lecture et adoption de l'avis de convocation;
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4) Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 23 septembre 2020;
- 5) Lecture et adoption du rapport des activités de l'année 2020-2021;
- 6) Lecture et adoption des états de revenus et dépenses au 31 mars 2021;
- 7) Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2021-2022;
- 8) Désignation de la présidente et secrétaire d'élections et présentation des formulaires de candidature;
- 9) Élections et composition du CA 2021-2022
- 10) Renouvellement des cotisations 2021-2022 à 10\$
- 11) Affaires nouvelles ; a) b) c)
- 12) Période de questions;
- 13) Levée de l'assemblée.

Diane Bibeau, présidente

Ce 15 avril 2021



****Les membres du CA communiqueront avec chaque membre pour connaître le nombre de participantes. De nombreux cadeaux vous seront réservés. Si la température n'est pas favorable à la tenue de l'assemblée, nous verrons pour une autre alternative.**

Cours gratuits offerts par la Région Centre-du-Québec

Vous aimeriez apprendre tous les secrets de votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent, assis bien confortablement à votre domicile? Belle façon de créer des ponts technologiques entre les générations!

Le secrétaire régional, M. Sylvain Bergeron, vous offre cette opportunité, à titre gratuit, les vendredis matins à 10h30. Voici les coordonnées pour le rejoindre au téléphone : 819 474-6575 ou par courriel: info@afeascentreduquebec.ca ou sylvain@technologientraines.com

Fête des Mères

Nous considérons que toutes nos membres sont précieuses, généreuses et indispensables. De ce fait, pour la fête des Mères, votre Afeas offre à toutes ses membres la possibilité de se mériter une des 10 cartes-cadeaux, d'une valeur de 20\$, provenant de la pharmacie Jean Coutu. Le tirage sera effectué à l'église le dimanche 9 mai et nous diffuserons les résultats par la suite.

Nous souhaitons bonne fête à vous toutes! Soyez enveloppées d'un message de gratitude, de tendresse et d'amour!

Diane Bibeau
Présidente



Je reviens chez-nous...

La majorité d'entre nous, connaissons cette chanson de Jean-Pierre Ferland, «Je reviens chez-nous.» Pour l'après pandémie, il y a des mots de cette chanson qui prendront une coloration toute particulière, entre autres :

Je rapporte avec mes bagages...Un goût qui m'était étranger...

Moitié dompté, moitié sauvage...C'est l'amour de mon potager...



Ils se trompent ceux qui pensent ou croient que le monde sera différent après la pandémie. Ceux qui pensent ou croient cela, devraient lire ces mots d'un sage de l'Ancien Testament : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! » Ferland nous le dit en mots poétiques : «*Je rapporte avec mes bagages... l'amour de mon potager*». Derrière le mot potager, il y a tout ce travail, ce soin qu'on a mis pour que du beau, du bon en ressorte. Ferland de rappeler que dans ce beau, ce bon, que nous continuerons de cultiver, il y aura une part que nous ne maîtriserons pas et une part d'étrangeté nous échappera toujours. C'est tout cela qui fait la beauté de la vie et que nous désirons toujours revenir chez-nous.

Célébrations religieuses en temps de pandémie

À moins de changement de situation, nous pouvons avoir des célébrations avec une assistance qui ne dépasse pas 25 personnes. Pour éviter des déceptions, on rappelle l'inscription obligatoire (450 789-2115) pour participer aux célébrations religieuses et toujours respecter les règles sanitaires : lavage des mains à l'entrée, distanciation de 2 mètres entre les personnes et port du couvre-visage (masque) tout le temps de la célébration.

Activités pastorales

Étant donné les restrictions sévères et exigences de procédure, il est préférable d'attendre que la situation revienne quelque peu à la normale pour reprendre les activités pastorales, en particulier les préparations aux célébrations de première communion, de confirmation. En attendant, on garde le moral.

Cependant, **pour les familles qui désirent faire baptiser leur enfant**, cela sera possible à partir du 16 mai ; une seule célébration par dimanche peut être réalisée ; les règles sanitaires devront être observées durant et après la célébration du baptême ; cela signifie qu'on doit tenir compte des règles de rassemblements familiaux. Pour information 450 789-2115.



Assemblée des paroissiennes et paroissiens

L'assemblée des paroissiennes et paroissiens de Saint-Michel, comprenant les communautés chrétiennes Saint-Gérard-Majella, Saint-David, en vue de l'élection de nouveaux marguilliers, aura lieu quand nous serons autorisés de tenir des assemblées pouvant avoir plus de 100 personnes.

Lionel Émard, ptre-curé



HOMMAGE AUX AÎNÉS

Bon anniversaire à :

Sœur Fernande Desrosiers (94 ans)

8 mai 1927

M. Edgar Mondou (92 ans)

10 mai 1929

Transport scolaire & voyages spéciaux



AUTOBUS BIBEAU INC.

Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

Courriel: jbibeau@bellnet.ca



5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404

- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques




JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
71, rue De Ramezay, bureau 101
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1
450 742-3781
jean-bernard.emond.ric@assnat.qc.ca





LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com  [LouisPlamondonBQ](#)





ÉCOCENTRE

CHANGEMENT D'HORAIRE

Du 31 mars au 28 novembre inclusivement, l'écocentre sera ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h à 16 h 15.

Les matières acceptées à l'écocentre sont les matériaux de construction, les gros objets non réutilisables, les appareils électroniques, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux, les pneus, etc.

En cas de doute, consultez l'outil de tri disponible sur www.missionreduction.com et sur l'application mobile **MRC de Pierre-De Saurel** + (Google Play, App Store, Windows Store).



Mai 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercrèdi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 Collecte de feuilles *** Mettre dans des sacs oranges ou transparents						1
2	3	4 Biblio De 14h à 16h et de 19h à 20h	5   	6	7	8
9 	10	11 Biblio Conseil municipal (à 20h à la salle Léo-Thérout)	12   	13	14	15 Compost et paillis gratuit dès 8h30 Voir p. 4
16	17	18 Biblio	19  	20	21	22
23	24 Fêtes des Patriotes Bureau municipal fermé	25 Biblio	26 2e paiement de taxes municipales  	27	28	29
30	31	 Encombrants  Bac noir  Récupération  Bac brun				



COMPLICE des initiatives de sa communauté,
Desjardins est fier d'apporter son appui aux
 activités de la région.

450 746 7000

 **Desjardins**
 Coopérer pour créer l'avenir